

DECISION N° DC 11/2023

Attribution du marché 22.022-2 relatif aux travaux pour la mise en conformité réglementaire du système de détection et de protection incendie de l'UVE de Villejust Lot n°2 : Détection incendie, extinction gaz et électricité

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'annonce publiée au le BOAMP DIFF n°2022_337 du 03 décembre 2022, annonce n°22-159980 et sur la plateforme dématérialisée du SIOM <https://www.e-marchespublics.com/>, annonce 903976, le 2 décembre 2022,

Vu les négociations menées le mercredi 15 février 2023,

Vu l'offre de la société DEF, sise route de l'Orme, Parc des Algorithmes, 91190 Saint AUBIN,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de mise en conformité réglementaire du système de détection et de protection incendie de l'UVE de Villejust.,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer à la société DEF, sise route de l'Orme, Parc des Algorithmes, 91190 Saint AUBIN, le marché 22.022-2 relatif aux travaux pour la mise en conformité réglementaire du système de détection et de protection incendie de l'UVE de Villejust - Lot n°2 : Détection incendie, extinction gaz et électricité

ARTICLE 2 :

Deux offres ont été reçues. Elles ont été jugées recevables. Le classement des offres est donc le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	1	DEF
2	2	MINIMAX

En conséquence, le marché sera attribué à la société DEF, qui a d'ores et déjà fourni au stade de la candidature les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique, et dont l'offre est jugée acceptable sur le plan budgétaire.

ARTICLE 3 :

Le marché est rémunéré en application des prix forfaitaires, avec un montant forfaitaire de 229 550 € HT pour la tranche ferme et un montant de 14 930 € HT pour la tranche optionnelle.

ARTICLE 4 :

L'accord-cadre est conclu pour une durée allant de la notification jusqu'à la réception des travaux et la levée des réserves.

Il est à noter que Le Titulaire s'engage à tenir les délais de 60 jours ouvrés pour la réalisation des études d'exécution et de 80 jours ouvrés pour la réalisation des travaux, avec une installation RIA opérationnelle pour le 31 août 2023. Ce délai ne peut pas être allongé.

ARTICLE 5 :

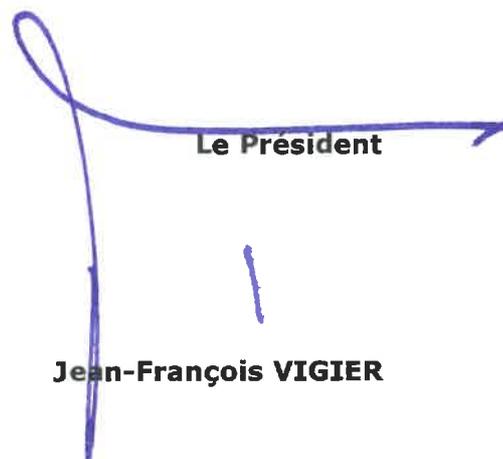
Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Privé - Section Investissement, Chapitre 011.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le **17 MARS 2023**



Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le : **17 MARS 2023**
- affichée le : **17 MARS 2023**

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC11_2023
Date de la décision:	2023-03-17 00:00:00+01
Objet:	Attribution du marché 22.022-2 relatif aux travaux pour la mise en conformité réglementaire du système de détection et de protection incendie de l'UVE de Villejust Lot n°2 : Détection incendie, extinction gaz et électricité
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20230317-DC11_2023-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20230317-DC11_2023-AU-1-1_0.xml	text/xml	1047
nom original:		
dc 11.pdf	application/pdf	121544
nom de métier:		
99_AU-091-200062321-20230317-DC11_2023-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	121544

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	17 mars 2023 à 16h38min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mars 2023 à 16h40min07s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	17 mars 2023 à 16h40min14s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	17 mars 2023 à 16h45min37s	Recu par le MIAT le 2023-03-17

